



## **Concours Soyez Créatif 2019-2020**

### **Règlements du concours et admissibilité**

**Tu aimes créer, innover et tu as l'esprit entrepreneurial, alors le concours Soyez Créatifs saura t'intéresser ! Tu as été occupé à créer des projets scolaires impressionnants à l'école et dans ta communauté. C'est maintenant l'occasion de créer une vidéo pour partager tes efforts.**

**Participe au concours en créant une vidéo de toi-même en train de créer, inventer et/ou programmer.**

### **Le concours Soyez Créatifs**

L'objectif du concours est de promouvoir le beau mouvement des labos créatifs dans les écoles et la communauté et surtout, mettre en valeur la créativité, l'innovation, et l'esprit entrepreneurial chez les jeunes.

### **Prix à gagner**

Quatre billets pour une partie local des Rapides en plus de voir ta vidéo sur le grand écran de la patinoire du Centre E. P. Sénéchal.

### **Admissibilité**

Le concours est ouvert à tous les élèves fréquentant un des établissements scolaires suivants : École Régionale Sainte-Anne, École Grande-Rivière, École Régionale-de-Saint-André, École Élémentaire Sacré-Cœur, Polyvalente Thomas-Albert, École Mgr-Lang, Le Vitrail, Perth-Andover Middle School, Andover Elementary School, Southern Victoria High School, Tobique Valley High School, Donald Fraser Memorial School, John Caldwell School.



## **Critères d'admissibilité**

La vidéo doit être d'une durée maximale de 60 secondes et en format mp4.

La vidéo peut être créée individuellement ou en équipe et doit présenter uniquement des images vidéos que vous aurez vous-mêmes enregistrées.

Compléter le formulaire d'inscription et y attacher la vidéo en ligne, d'ici **23H59 HNA du 24 janvier 2020**, à l'adresse suivante : [www.brilliantlabs.ca/blog](http://www.brilliantlabs.ca/blog)

Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer au concours.

## **Critères d'évaluation**

1. Respect du thème
2. Originalité et créativité
3. Qualité audio et visuelle de la présentation

## **Dévoilement des gagnants**

Les gagnants seront rejoints par téléphone et/ou par courriel au début de la **semaine du 10 février 2020**.

## **Responsabilité du participant**

Le participant atteste avoir obtenu les autorisations parentales et les droits d'utilisation des images et des textes dans la vidéo s'il y a lieu. Le participant, qu'il soit gagnant du concours ou non, cède à titre gratuit aux organisateurs la totalité des droits relatifs à la vidéo, à savoir les droits de reproduction, de représentation, d'édition et d'adaptation de la vidéo.